



Trouver un STAGE ou un EMPLOYEUR

Une fois le BAFA en poche, quelques pistes pour trouver un employeur :

- Le CRIJ Rhône-Alpes, les BIJ et les PIJ (Bureaux et Points Information Jeunesse) proposent des offres de jobs tout au long de l'année. À consulter sur : www.crijrhonealpes.fr et dans tout le réseau Information Jeunesse.
- Il existe également des sites Web spécialisés que vous trouverez facilement sur les moteurs de recherche.

Les fonctions de l'ANIMATEUR

Le travail de l'animateur est varié et c'est là tout son intérêt ! En premier lieu l'animateur encadre et anime des activités (sportives, culturelles, artistiques) avec les enfants et les adolescents. Il est également responsable de la sécurité de son groupe de jeunes.

Le titulaire du BAFA assure aussi les relations et la communication entre les différents acteurs de l'accueil collectif de mineur (enfants, parents, organisateur, directeur, ...)

L'animateur participe également au projet pédagogique et à son suivi. Une diversité de tâches qui permet de construire une expérience enrichissante et valorisable.



Si vous vous découvrez une vocation lors de vos expériences d'animation, vous pourrez évoluer vers le **BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)**.

Ce diplôme vous permettra d'occuper la fonction de **Directeur**. C'est aussi une voie d'accès aux diplômes professionnels de l'animation qui vous permettront, eux, d'en faire un métier à temps plein.

+ d'infos : www.bafa-bafd.gouv.fr

Besoin d'aide ?

Le réseau INFORMATION JEUNESSE à votre service

Rencontrez les professionnels du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), des Bureaux et Points Information Jeunesse de Rhône-Alpes. Vous trouverez de nombreuses informations et un accompagnement pour vous aider à la rédaction de CV et lettres de motivation. Renseignez-vous auprès d'un lieu d'accueil IJ **près de chez vous !**

+ d'infos : www.crijrhonealpes.fr

À consulter sur place ou en ligne :

- > Nos offres d'emploi.
- > Les dépliants collection « Zoom » :
Trouver un job avant 18 ans
Trouver un job d'été à l'étranger
et le guide : Trouver un job.



Pour vous aider à trouver un job cet été, le réseau IJ se propose de vous rencontrer lors de manifestations et journées d'information organisées sur toute la région Rhône-Alpes. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le blog dédié à l'opération « **Jobs d'été** » : www.jobsdete-rhonealpes.com.

Zoom



www.crijrhonealpes.fr

66 cours Charlemagne

69002 Lyon

Tél 04 72 77 00 66

Année 2013



Passer le BAFA

CRIJ

L'information jeunesse en RHÔNE-ALPES



Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

permet d'encadrer de manière occasionnelle et à titre non professionnel des jeunes de 4 à 18 ans au sein des accueils collectifs de mineurs (généralement appelés colonies, centres de vacances, centres de loisirs ou accueils de loisirs).

En quelques mots, passer son BAFA c'est :

-> Suivre une formation pendant les vacances scolaires. La préparation comprend une formation générale de 8 jours, un stage pratique de 14 jours et une session d'approfondissement de 6 à 8 jours.

-> Être rémunéré pour encadrer des enfants et/ou des adolescents le mercredi et/ou durant les vacances scolaires.

À partir de quel âge je peux passer mon BAFA ?

Pour préparer son BAFA il faut **avoir 17 ans minimum** au 1^{er} jour de sa formation générale. Mais l'inscription est autorisée 3 mois avant cet âge minimum.

C'est juste un moyen de gagner de l'argent !?

Non ! Faire le choix d'être animateur c'est aussi aimer la vie en collectivité, le travail en équipe, la pédagogie, ne pas craindre de prendre des responsabilités et surtout s'intéresser un minimum aux enfants. Si vous ne cherchez qu'un emploi saisonnier, histoire de vous payer des vacances, rabattez-vous sur la cueillette de fruits et légumes par exemple.

Quel est l'intérêt de passer son BAFA ?

Ce diplôme vous permet de travailler dès 17 ans et demi (lors du 1^{er} stage pratique). Ensuite, il est assez **facile de trouver du travail pendant les vacances scolaires et durant l'année scolaire**. Enfin, c'est une excellente porte d'entrée vers les carrières de l'animation.

Combien ça coûte ?

La formation au BAFA n'est pas gratuite. Elle coûte en moyenne 1 000 €.

C'est « cher », mais **il existe des aides pour la financer** :

-> Les Bourses Jeunesse et Sports, contactez la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de votre département. Leurs coordonnées sont disponibles sur : www.rhone-alpes.drjcs.gov.fr.

-> Les aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF), contactez votre CAF : www.caf.fr.

-> Les autres aides, tels que le service jeunesse de votre mairie, de votre conseil général, le comité d'entreprise de vos parents, le Pôle emploi (en tant que demandeur d'emploi) ou votre employeur (si vous êtes salarié).

-> Il existe une aide spécifique pour les jeunes rhônalpins qui ont le statut de Volontaire en Service civique : www.rhonealpes.fr.

+ d'infos : www.bafa-bafd.gouv.fr



COMMENT SE PASSE LA FORMATION ?

1. Connectez-vous sur :

www.bafa-bafd.gouv.fr

cliquez sur la région Rhône-Alpes (sur carte de France Interactive), puis cliquez sur « S'inscrire » et suivez la procédure. *Pour l'inscription, vous devez avoir une adresse e-mail, qui deviendra votre identifiant.*

2. Contactez un organisme de formation habilité.

Pour connaître ces organismes, consultez le site Web de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) :

<http://www.rhone-alpes.drjcs.gov.fr/Le-BAFA.html>

3. Passez la session de formation générale (8 jours), qui permet d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation.

4. Passez le stage pratique (14 jours) dans un accueil collectif de mineurs.

5. Passez la session d'approfondissement ou de qualification (6 à 8 jours) qui permet de choisir une spécialisation (petite enfance, pratiques sportive ou culturelle...).

Au terme de ces 3 étapes et après délibération d'un jury, le brevet est délivré par votre Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).